FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 25 Novembre 1922

LE NUMERO 15 CENTIMES

LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE
et les régions dévastées

Une conférence internationale des Travailleurs du Bâtiment

Parmi les problèmes de l'heure, celui de la main-d'œuvre étrangère dans les régions dévastées n'est pas le moins important à résoudre.

Du côté patronal et gouvernemental, il a reçu certaines solutions pratiques, mais ces dernières sont loin d'atteindre à la perfection et elles laissent encore trop de place à l'arbitraire et à l'injustice.

Des accords ont été passés entre le gouvernement français et les gouvernements de Pologne, d'Italie et de Tchéco-Slovaquie. Notre ministère du Travail est chargé de l'application de ces accords et de veiller au respect des clauses qu'ils contiennent. C'est au ministère du Travail que doivent s'adresser les employeurs pour obtenir des travailleurs étrangers.

On voit d'ici les défauts d'une semblable institution, agissant sans le contrôle et sans le contrepoids des principaux intéressés, c'est-à-dire les travailleurs.

Or, le problème risque de se compliquer. En plus des ouvriers belges, italiens, tchéco-slovaques et polonais, voici que des travailleurs viennent d'Angleterre travailler en France. Voici que l'on envisage la venue de la main-d'œuvre allemande. A défaut d'argent, il faut bien admettre les prestations en nature et en main-d'œuvre. Cet aboutissant normal est celui que la C. G. T. a toujours indiqué.

Cependant, il ne s'ensuit pas que les régions dévastées doivent devenir un paradis pour les entrepreneurs et un marché d'esclaves ou une Babylone pour les ouvriers. Il serait trop commode aux profiteurs de la reconstruction de noyer les régions dévastées de main-d'œuvre sans défense pour spéculer sur les travailleurs français réduits au chômage. Il serait trop facile de dresser les ouvriers des différents pays les uns contre les autres pour les exploiter plus aisément. Il serait trop simple de violer des contrats établis dans une langue inconnue des travailleurs, de violer les lois que les ouvriers étrangers ne connaissent pas.

Pour toutes ces raisons, il faut un autre contrôle que le contrôle officiel, une autre influence que l'influence officielle, d'autres garanties que les garanties officielles. Il faut le contrôle, l'influence et les garanties syndicales. Et c'est pour y aboutir que la Fédération internationale du Bâtiment a tenu une Conférence à Paris.

♣ ♣

Cette conférence internationale n'est pas la première que tient la Fédération internationale des Travailleurs du Bâtiment. Depuis 1919, elle s'efforce de remédier aux difficultés de l'émigration et de l'immigration de la main-d'œuvre. Elle a organisé des Conférences internationales à Hambourg, à Insbruck, à Vienne pour le même objet. La Fédération italienne du Bâtiment avait proposé la création en France d'un Office syndical international pour la main-d'œuvre étrangère du Bâtiment. Ce projet n'a pas été réalisé jusqu'ici à cause des difficultés traversées par le mouvement ouvrier français : polémiques, luttes fratricides et scission syndicale. Mais les difficultés de ce côté sont vaincues et la Conférence internationale de cette semaine a pu faire œuvre utile.

Il y avait là les délégués allemands, belges, tchéco-slovaques, autrichiens, italiens, français, hongrois et luxembourgeois. En plus, une délégation du Bâtiment d'Alsace-Lorraine et aussi nos camarades Harpagès, Vaillant, Paquet et Derieux, représentant les travailleurs du Bâtiment des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Après deux jours d'examen et de discussion, un accord complet a été réalisé sur une décision pratique. Un Office international syndical de la main-d'œuvre étrangère est créé en France pour le Bâtiment. Cet office sera alimenté financièrement par les fédérations nationales adhérentes à l'Internationale du Bâtiment. Il comprendra un Bureau de correspondance, de traduction, de statistique et de documentation. Il comprendra également trois délégués propagandistes familiarisés avec plusieurs langues et chargés de parcourir les régions dévastées, de veiller à l'exécution des contrats et des accords, de s'assurer de l'application des lois sur les accidents, sur la sécurité et l'hygiène. Il aura la charge de recevoir les immigrants, de les conseiller et de les diriger vers les syndicats français.

Par là même se trouve en partie résolu du point de vue ouvrier un problème difficile. Il reste encore beaucoup à faire, mais les patrons et les gouvernants ne sont plus seuls pour traiter ces questions selon leur bon plaisir. Le travail organisé montre qu'il existe.

Et puis, ces rapprochements fraternels entre travailleurs alimentent toujours nos espérances de Paix entre les peuples.

Georges DUMOULIN.
Secrétaire-adjoint de la C. G. T.

Le Programme du Cabinet Cuno

Le nouveau Ministère allemand tentera de satisfaire les socialistes

Berlin, 23. — Le nouveau cabinet allemand fera vendredi prochain sa déclaration au Reichstag. Il espère élaborer un programme qui donnera satisfaction aux socialistes.

Ce programme ne sera qu'une répétition de la note Wirth, du 13 décembre dernier, que certains milieux de l'Entente considèrent comme formant la base possible des négociations en vue d'un arrangement des réparations et à laquelle une énorme majorité du Reichstag est déjà d'ailleurs engagée en principe.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères est M. de Rosenberg, l'un des négociateurs du traité de paix conclu à Brest-Litovks entre le gouvernement impérial allemand et les bolchevikes.

Un Maniaque dernier cri

Sa main mystérieuse pique les employées d'un magasin

Paris, 23. — Une certaine émotion règne parmi le personnel d'un grand magasin de nouveautés de la rive droite. Chaque jour des employées ou des clientes sont piquées par un homme ou une femme inconnus; un quart d'heure après la piqûre un petit rond noir apparaît sur la peau et la région s'engourdit légèrement.

La piqûre n'est pas douloureuse, mais on ignore avec quoi elle est faite et quelles suites elle peut comporter.

Nous avons eu les coupeurs de manteau, les vitrioleurs de vêtements, voici maintenant les « piqueurs ». Une surveillance active est organisée dans le magasin, mais jusqu'à présent les deux arrestations qui ont été opérées n'ont pas donné de résultat. Le malfaiteur, profitant de la cohue, n'a pas été pris. Les vendeuses se retournent bien vite dès qu'elles sentent la piqûre, mais aucun geste suspect n'a été jusqu'ici surpris.

Il faut se hâter de découvrir le ou les coupables. Car les petites employées, malgré le badigeonnage à la teinture d'iode, sont un peu effrayées de cette piqûre qui peut être une inoculation.

Dix-huit mois de service

Paris, 23. — La Commission sénatoriale de l'armée s'est prononcée par 16 voix contre 2 et 2 abstentions, pour le principe du service de 18 mois.

Pour le Réglement des Réparations

Les Alliés se mettront d'accord puis se réuniront à Bruxelles

Depuis plusieurs mois, a été émis le projet d'une conférence à Bruxelles pour les réparations. Comme il est nécessaire que les Alliés soient d'accord sur les buts de cette réunion, MM. Theunis et Jaspar, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Belgique, sont venus demander aux Alliés de se concerter préalablement sur les principaux points qui seront discutés à Bruxelles.

M. Poincaré a conféré avec les délégués belges

Paris, 23. — M. Poincaré a conféré ce matin avec MM. Theunis et Jaspar.

Les ministres belges ont eu, en outre, des entretiens hier soir et ce matin, avec les délégués belges à la Commission des réparations sur les problèmes actuels en suspens devant la Commission et sur les questions qui doivent être soulevées à la conférence de Bruxelles.

M. Poincaré a offert ce matin un déjeuner en l'honneur de MM. Theunis et Jaspar. Parmi les convives, on remarquait l'ambassadeur de Belgique, les délégués belges à la Commission des réparations et MM. de Lasteyrie, Reibel et Barthou, président de la Commission des réparations.

A propos de la cession des droits à pension

PROPOSITION DE LOI D'ESCOFFIER

En conséquence du projet de loi que vient de déposer notre ami Escoffier, député du Nord, l'article 2 de la loi du 9 avril 1898 serait modifié de la façon suivante :

« En dehors des cas prévus à l'article 3, la pension ne pourra être remplacée par le paiement d'un capital, que si elle n'est pas supérieure à 500 fr. et si le titulaire est majeur. »

On sait que la loi actuelle fixe le maximum des rentes rachetables à 100 francs, ce qui est devenu sans intérêt pratique.

Un pendu au bois de Boulogne-sur-Seine

PEUT-ETRE EST-CE UN LILLOIS ?

Paris, 23. — Le commissaire de police de Boulogne-sur-Seine vient d'aviser la Préfecture de police, que des gardiens de la paix ont trouvé ce matin, le cadavre d'un individu pendu à un arbre dans le bois de Boulogne.

Cet individu paraissant âgé de 25 ans environ, était vêtu d'un complet et d'un pardessus gris et coiffé d'un chapeau mou.

A l'intérieur des vêtements on a trouvé les initiales R. P. et au-dessous : Lille. Le corps a été envoyé à la Morgue.

Un jaloux tua sa femme et blessa sa fille

Blois, 23. — Le parquet de Blois s'est transporté ce matin à Bracieux, où, hier soir, un roulier nommé Boursin a, au cours d'une scène de jalousie, tué sa femme et blessé sa jeune fille.

Le "neveu" du maréchal Joffre escroquait les Arrageois

Le nommé A. Reid, 31 ans, se disant ingénieur d'aéronautique, et se prétendant même « neveu » du maréchal Joffre, demeurant à Paris, rue Scribe, et sa maîtresse Renée Moullé, 38 ans, femme Godefroy, habitant également Paris, rue Richelieu, ont été arrêtés par la police et déférés au Parquet, pour escroqueries au « rendez-moi » pratiquées par eux chez des commerçants d'Arras. Une valise dont ils étaient munis a été trouvée remplie de divers bibelots, achetés comme un moyen d'exercer leur industrie chez le commerçant dont ils voulaient faire leur victime.

Une Catastrophe dans une mine

Il y a 70 tués et 60 blessés

Birmingham (Alabama), 23. — 400 mineurs étaient au travail, au moment où une explosion s'est produite dans la mine de fer de Woodward, à Dolomite. Un incendie s'est déclaré aussitôt après. Il y a 70 tués et 60 blessés.

LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

:: Les Puissances font bloc :: contre les prétentions turques

Ismet Pacha maintient énergiquement les revendications ottomanes et sera aidé par la Russie

Le grand tournoi diplomatique est engagé à Lausanne ; les principaux champions sont entrés en scène. Mercredi, les Turcs ont amorcé le débat et il ne fallut pas attendre longtemps pour savoir qu'ils réclamaient leurs frontières de 1913 et en outre, un plébiscite — qu'ils escomptent déjà en leur faveur — pour la Thrace Occidentale. Ces grosses prétentions ont eu un premier résultat : la participation effective aux débats des délégations grecque et de toute la Petite Entente ; on a vu, chose incroyable, M. Venizelos se rapprocher de M. Stamboulisky, délégué de la Bulgarie et ces deux hommes d'Etat d'accord sur le principe d'un débouché bulgare à la mer Egée. Tous les autres interlocuteurs des Turcs étaient, en outre, d'accord pour s'élever contre l'attribution à la Turquie de la Thrace occidentale, même par la voie d'un plébiscite. En un mot, un bloc s'est dressé en face des vainqueurs des Grecs. Ceux-ci semblent attendre beaucoup de la participation des Soviets à la conférence de Lausanne. L'avant-dernière arrivée mercredi nous a déjà appris que la Russie appuyait toutes les prétentions Ottomanes ; attendons ce que diront Tchitchérine et Rakowsky, dont on dit l'arrivée prochaine.

Les vues des Alliés

Lausanne, 23. — Aux termes du projet des nations alliées, exposé hier par Lord Curzon, la Turquie obtiendrait la frontière de la Maritza, Karagatch où se trouve la gare d'Andrinople non comprise.

Des deux côtés de la frontière de la mer Noire, à la mer Egée, on établirait une zone démilitarisée de 20 kilomètres de largeur. Les fortifications d'Andrinople et de Karagatch seraient rasées. Le contrôle de cette zone serait exercé par une commission interalliée, qui contrôlerait, en même temps, le port de Dédéagatch, par lequel les Bulgares obtiendraient le libre accès à la mer Egée. Les Bulgares auraient donc ainsi satisfaction en ce qui concerne les garanties de sécurité, pour l'accès de leur port libre, puisque les voies de communication passeraient à travers toute la zone démilitarisée.

Ismet Pacha tient bon

Lausanne, 23. — Au cours de la séance de la commission des clauses territoriales de ce matin, Ismet pacha a fait un nouvel exposé des revendications de son pays.

Dans la première partie de cet exposé Ismet pacha a entrepris de réfuter, par des considérations historiques, les arguments produits dans la séance d'hier par M. Venizelos, en faveur de l'attribution de la Thrace occidentale à la Grèce.

Dans une seconde partie, Ismet pacha a fait valoir les raisons d'ordre historique, ethnique, social et militaire qui militent, au contraire, en faveur de l'attribution de cette partie de la Thrace à la Turquie.

Le chef de la délégation d'Angora a donc maintenu intégralement les revendications de son pays.

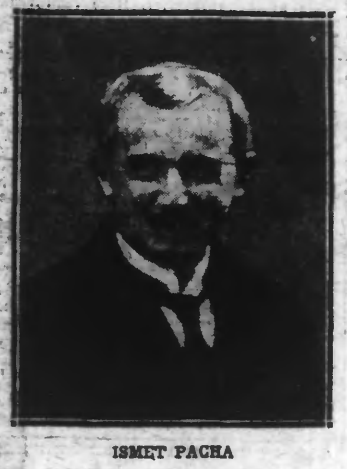

ISMET PACHA

Il s'est montré plus ferme encore en ce qui concerne le sort de Karagatch et d'Andrinople, sur la rive droite de la Maritza, déclarant expressément que le sort de Karagatch doit être lié indissolublement au sort d'Andrinople.

Pour la rectification des frontières de la Thrace

Lausanne, 23. — Après avoir entendu Ismet-Pacha et M. Venizelos, la Commission des questions territoriales et militaires a décidé ce matin, la nomination d'une Commission chargée d'examiner les propositions formulées en vue de constituer une zone démilitarisée le long de la frontière de la Thrace orientale.

La sous-commission étudiera également le régime éventuel du chemin de fer et du port de Dédéagatch, en vue d'assurer à la Bulgarie un débouché économique sur la mer Egée.

Mort tragique de bambins

En dormant, une Denaisienne étouffé son petit enfant

L'imprudence d'une mère vient de causer la mort d'un bébé, à Denain.

Depuis le départ de son mari pour le 127e R. I., où il vient d'être incorporé, la dame Sénéchal couchait dans son lit, près d'elle, son bébé âgé d'un mois.

La nuit dernière, vers une heure du matin, le bambin fut retrouvé mort, étouffé. M. le docteur Dubois constata le décès, qui a été causé par asphyxie accidentelle par compression.

La mère s'est-elle couchée sur l'enfant alors qu'elle était endormie, c'est ce que l'enquête doit établir.

Chez elle, une Douaisienne vit son petit brûler vif

Un accident tragique, qui occasionna la mort d'un bambin de quatre ans, a jeté la consternation, dans la laborieuse Cité 16, dite du Nouveau Monde, à Bruay (P.-de-C.).

Mercredi, vers 16 heures, Mme Delattre Ferdinant venait de rentrer chez elle, quand son fils Lucien, âgé de quatre ans, commit l'imprudence de faire flamber du papier dans le poêle. Comme l'enfant s'approchait trop près du foyer, les flammes atteignirent ses vêtements et en peu de temps, il était devenu une véritable torche.

Aux cris poussés par la mère, une voisine accourut et les deux femmes tentèrent d'étouffer les flammes qui dévoraient le malheureux bambin, mais déjà celui-ci était couvert de brûlures graves sur tout le corps et après avoir enduré de terribles souffrances, il succomba, sous les yeux du père, qui était remonté en hâte de la mine où il travaillait.

La mère, dont la douleur est immense, a elle-même été brûlée grièvement aux mains en voulant sauver son enfant.

Pas de grades de la Croix de guerre

Paris, 23. — La Commission de l'Armée a donné un avis défavorable à la proposition tendant à créer pour les titulaires de la Croix de guerre, les grades de chevalier d'officier et de commandeur et à la proposition tendant à accorder la Croix de guerre aux anciens militaires titulaires d'une citation pendant la guerre de 1870-71 ou lors des expéditions coloniales antérieures au 2-8-14.

DEMAIN

Les Mystères de Paris

Une évasion audacieuse

C'est celle d'un Irlandais détenu à Orléans pour cambriolage

Orléans, 23. — Joseph Duggan, sujet irlandais, qui purgeait à la maison d'arrêt d'Orléans une peine de deux ans de prison pour tentative de cambriolage commise chez M. Cuénot, bijoutier, 318, rue de Bourgogne, s'est évadé la nuit dernière dans des circonstances particulièrement audacieuses.

A l'aide d'un crochet de fer, Duggan a réussi à percer le trou de sa cellule, située au 2e étage et par l'ouverture ainsi pratiquée, a sauté d'une hauteur de 7 mètres, dans le chemin de ronde.

L'Irlandais a pénétré ensuite, en fracturant la serrure de la porte, dans la cave au charbon, où il s'est emparé d'un varlet de fer d'établi, d'un outil et d'une barre de fer, à l'aide desquels il a percé le mur d'enceinte donnant sur la voie de la ligne du chemin de fer d'Orléans. Il a pu ainsi recouvrer sa liberté, sans avoir été vu ni dérangé. On croit qu'il a dû monter sur un train en partance. Duggan, petit, homme mince, blond, imberbe, ne parle que l'anglais.

Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

Contre la ratification des accords de Washington

Paris, 23. — Dans une interview accordée à la « Chicago Tribune », M. Georges Leygues, président de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre, a déclaré que la commission ferait un rapport défavorable à la ratification des accords de Washington.

Si le traité est jamais ratifié par la Chambre, il le sera avec tellement de réserves, a-t-il dit, que la situation acceptée à Washington sera complètement modifiée. Nous refusons d'accepter l'égalité navale avec l'Italie, parce que la France est entourée par deux mers, qu'elle a un immense empire colonial et qu'il lui faut protéger ses communications.

Nous protestons énergiquement contre la manière dont a été fixé notre tonnage, car on s'est basé sur la proportion actuelle au lieu de prendre les chiffres d'avant-guerre. C'est d'autant plus injuste que tout notre effort pendant la guerre s'est porté sur nos armements terrestres et que nous avons abandonné nos constructions navales. La situation actuelle de la marine française est anormale.

Il sera peut-être impossible à la France d'accroître considérablement sa flotte dans les années qui viendront, mais l'orgueil national français a été profondément blessé.

Il y aurait un vote écrasant contre le traité de Washington.

Une Aventurière de haut vol

Promettant aux dames la beauté, elle se livrait à des escroqueries

Nancy, 23. — La police mobile de Nancy a arrêté une aventurière de haut vol, la femme Béron, née Jeanne Privat, 61 ans, originaire de Bordeaux, qui se disait spécialiste en soins de beauté.

Il y a quelque temps, cette femme était descendue dans un hôtel de Sedan, où elle s'était fait inscrire sous le nom de Jeanne Helley ; elle portait une perruque blanche qui lui donnait un air de vénérable douairière, elle était vêtue avec une élégance sobre, qu'elle portait avec aisance, son langage était très élégant.

La première impression de confiance s'affirmait encore quand Jeanne Helley, après avoir fait un dépôt de quelques cents francs se mettait à parler à l'hôtelier de ses deux filles qu'elle disait être à la cour d'Angleterre, de ses deux fils, officiers à l'armée du Rhin et de ses hautes et puissantes relations. Aussi arrivait-elle facilement à escroquer, chez les hôteliers où elle descendait, des sommes variant entre 500 et 1.000 francs. Elle a fait ainsi un certain nombre de dupes à Nancy, mais son signalement avait été donné à la police par un certain nombre de parquets de France.

Hier, elle a été arrêtée et a fait des aveux complets ; elle a également reconnu qu'elle avait été condamnée déjà six fois à Paris Rouen, Montpellier et en Bretagne.

Quant aux soins d'hygiène et de beauté, le prix de ses consultations variait entre 10 et 30 francs.

Une interview avec M. Paul Laffont

Le câble Paris-Lille fonctionnera l'an prochain

Nous avons rencontré hier, dans les couloirs de la Chambre, M. Paul Laffont, le jeune et très actif sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. avec lequel nous nous sommes entretenu de la nécessité d'améliorer les relations téléphoniques et postales entre Lille et Paris.

Je suis au courant nous a-t-il répondu des difficultés rencontrées dans le Nord pour correspondre rapidement avec Paris, mais la situation ne tardera pas à être améliorée.

Comme nous manifestions notre étonnement, M. Paul Laffont nous déclara :

J'ai demandé au Parlement des crédits très importants pour réaliser les améliorations réclamées.

Le câble Paris-Lille destiné à relier directement la capitale au Nord de la France fonctionnera l'an prochain.

Après accord conclu avec le Ministère des Travaux publics, il a été décidé que ce câble qui contiendra 150 circuits, sera fourni par l'Allemagne, sur le compte des réparations.

Vous voyez que je m'intéresse au Nord, conclut M. Paul Laffont, qui déjà, s'éloigne en souriant.

Cette nouvelle, nous n'en doutons pas, sera bien accueillie de tous.

Espérons qu'à bref délai, elle sera suivie de réalisation.

L'exploit du plus jeune sauveteur de France

Marseille, 23. — Il semble bien que le plus jeune sauveteur de France soit Etienne Léandri, âgé de 13 ans, et qui est encore élève à l'école Victor-Hugo, de Marseille.

Etienne Léandri vient d'obtenir une médaille de bronze « pour s'être porté au secours d'un baigneur de 19 ans qui avait coulé à pic. Bien que paralysé par lui dans ses mouvements, est parvenu à le placer sur son dos et à le ramener ainsi sur le rivage ».

Ajoutons que le petit sauveteur savait nager depuis quelques mois seulement.

Le train de l'ex-Kaiser, train des profiteurs

La Haye, 23. — Les chemins de fer allemands ont décidé d'exploiter le train de luxe de l'ex-kaiser. Ils organisent, notamment, un nouveau train de luxe sur le trajet Hoek-Van Holland-Berlin, train déjà appelé ici le train des profiteurs du change. Moyennant vingt florins, les nouveaux riches pourront se payer le luxe de voyager dans un des trois ex-wagons-salons de l'ex-Guillaume II.

Une jalouse vitriola son infidèle cousin

La Rochelle, 23. — Il y a plusieurs mois, Mme Elise Guermeur, veuve de guerre, âgée de 36 ans, journalière à l'Hôpital Militaire, rencontra dans son établissement le coiffeur Tessier, habitant faubourg de Laleu, qui venait fréquemment procéder à la toilette des malades. Une liaison s'établit entre eux, au cours de laquelle ils se reconnurent, sans s'être jamais vus : ils étaient cousins.

Voulant mettre un terme à ces assiduités, le coiffeur, âgé de 26 ans, trouva commodément dans sa jeunesse une excuse à son infidélité. Irritée, la cousine voulut se venger et d'une main résolue, mais maladroite, elle jeta une certaine quantité de vitriol au visage de son ami, qui ne fut atteint que très légèrement au cou. Son chapeau et ses vêtements furent brûlés. La scène eut pour théâtre un café de la rue du Brave-Rondeau.

Mme veuve Elise Guermeur comparut aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, qui l'a condamnée à un an et un jour de prison, avec sursis.

Les débitants et hôteliers demandent le statu-quo de la loi actuelle

Paris, 23. — Les délégués des débitants de boissons, hôteliers et restaurateurs de France ont déclaré qu'en l'absence de garanties contre les aggravations éventuelles de leurs charges en matière de taxe de luxe, ils préféraient encore le statu quo de la loi actuelle qui ne prévoit que trois catégories : 1.11 %, 3 % et 10 %, au système des dix classifications allant de 1.10 à 10 % imaginé par le Ministre des Finances.

CRÉDITS ROGNÉS

Des compressions budgétaires sont opérées sur notre Marine marchande

Le rapport discuté mardi à la Chambre, sur le budget de la Marine marchande pour 1923 ne manque pas d'intérêt, à défaut de logique.

Si la nécessité des réductions de dépenses n'est pas discutable, en présence de notre budget national déficitaire, il est toutefois regrettable d'avoir à constater qu'elles portent trop souvent sur des organismes qui paraissent indispensables, à l'heure actuelle, pour notre renaissance économique.

Nous en avons exprimé les regrets à propos des budgets des Régions libérées et du Ministère du Travail.

Nous devons les renouveler aujourd'hui en ce qui concerne les crédits de la Marine marchande, des Ports et Pêches.

« Les nouvelles que nous recevons d'Allemagne, écrit le rapporteur, M. Charles Leboucq, nous confirment l'effort que fait le Reich pour réparer les dégâts occasionnés dans son tonnage par la guerre. On estime que dans un délai de quatre ans, nos concurrents d'Outre-Rhin auront reconquis leur situation maritime. L'Allemagne fait des progrès foudroyants, accomplis d'année en année, au détriment de nos réparations ».

Cet aveu formel d'une situation grave de conséquence pour nous, semblait comporter, comme conclusion rationnelle, un appel chaleureux à un plus grand effort de la France pour combattre et écraser la concurrence allemande menaçante.

Le contraire s'est produit. La Commission proposa, pour l'an prochain, une sensible réduction des crédits affectés au développement de notre Marine marchande qui est pourtant un facteur indéniable de notre richesse nationale. Ils sont ramenés à 238, 496, 619 francs, soit une amputation d'environ **trois millions** sur l'exercice 1922.

Etait-il impossible de réaliser cette économie par la compression des multiples et onéreux chapitres de notre Marine de guerre, dotée **d'un milliard et demi**, dont il serait peut-être bien difficile de justifier l'intégral emploi utile ?

Les diminutions votées mardi visent notamment les professeurs d'hydrographie, le personnel de l'Inspection de la navigation et de la surveillance des pêches, l'application de la loi sur la visite des navires et le service de sauvetage en mer, les bureaux paritaires de placement, les syndicats professionnels des gens de mer, l'exploitation des services maritimes postaux, l'entretien des phares, fanaux, balises et signaux divers, les avances pour les travaux des ports, les transports des produits de pêche.

Les abattements opérés sur ces divers chapitres sont sûrement discutables, sinon regrettables.

Nous avons vu avec plaisir la Commission proposer d'élever de 7.500.000 francs à **dix millions** les crédits relatifs à l'amélioration des ports de GRAVELINES et BOULOGNE.

Avec raison, le Rapporteur exposa la nécessité de ces dépenses en disant :

« Si nous ne devions invoquer l'excuse de la situation intolérable où nous place la carence allemande, favorisée par nos alliés, nous pourrions avoir honte de la conception étriquée de notre budget de Marine marchande. Certes, il est bon d'élaguer les fonctionnaires pléthoriques, les excès de paperasseries, mais il est des dépenses sur lesquelles il est ruineux d'économiser : celles d'outillage, de développement industriel. Celles-là sont productives et sans elles un grand pays ne saurait vivre ».

A quoi servirait, en effet, de construire des navires si nos ports ont des bassins insuffisants, un matériel primitif, des accès dangereux, si l'initiative individuelle n'est pas amorcée pour se multiplier en faveur de la tâche collective ?

Certaines lésineries budgétaires comme celles que la Chambre vient d'approuver révèlent une politique de courte-vue et les motifs qui ont dicté son vote plaident à peine les circonstances atténuantes.

Généreuse et vaillante, la France a jeté au creuset de la guerre des milliards dont le poids pèsera lourdement sur nos budgets futurs, et quand il s'agit de semer la moisson d'avenir, pour assurer notre prospérité économique et l'essor du labeur national, il est déplorable de voir rogner des dépenses d'intérêt public susceptibles de procurer au pays un immense profit prochain.

C'est tailler et couper dans le corps même de la France !

E. POLVENT.

UNE LOURDE ERREUR

« — Non, mais, qu'est-ce qui vous prend de me jeter des pierres dans la figure !... ».

« — C'est pas des pierres, c'est du charbon pour mettre dans le sucre des hommes-bleus !... »